

Crédit-cadre de Fr. 200'000.- pour la réfection et le remplacement de canalisations d'eaux usées

1. PRÉAMBULE

La ville compte environ 63.16 km de canalisations communales (canalisations appartenant au SEDE non comprises).

Le budget annuel d'entretien pour l'ensemble du réseau est de Fr. 78'000.-. L'entretien courant permet essentiellement de nettoyer quelques canalisations par curage, de procéder à des contrôles par caméra des secteurs posant problème, d'entretenir les chambres de contrôle et déversoirs d'orage et de vider les dépotoirs des routes raccordées aux canalisations.

Le budget annuel d'entretien ne permet pas d'assainir ou de remplacer les canalisations défectueuses; ces travaux sont trop importants pour être assumés par le compte de fonctionnement qui est sous-doté.

Au cours des trois dernières législatures, trois crédits-cadres similaires, de Fr. 600'000.- chacun, ont été acceptés par le Conseil de Ville, en 1998, 2001 et 2005. Ces trois crédits-cadres ont permis de poursuivre les travaux de remplacement et d'assainissement des canalisations :

- les canalisations de plusieurs rues ont pu être changées ou assainies par chemisage;
- diverses interventions ponctuelles sur plusieurs canalisations ont été réalisées et plusieurs raccordements de dépotoirs ont pu être construits et assainis;
- plusieurs curages ont été faits en plus de ceux financés par le budget annuel d'entretien.

Les crédits votés ont été totalement utilisés.

2. SITUATION DES ETUDES DU PGEE

Actuellement, les études liées au plan général d'évacuation des eaux global (PGEEg) sont en cours. La phase I a été rendue en mai 2008 et a été approuvée par les différentes instances (Canton, communes, SEDE). Elle décrit l'état des canalisations. Des mesures urgentes et à court terme sont nécessaires sur environ 4 % du réseau communal et sur 4 % du réseau intercommunal. Un plan d'actions provisoire a été établi début 2008.

La phase II vérifie, par le calcul, le comportement hydraulique des réseaux de canalisations. Elle devrait être présentée à la fin du premier semestre de cette année, puis être validée par les différentes instances.

La phase III présentera des avant-projets simplifiés et devisés de toutes les mesures d'assainissement prévues. Le rendu de cette phase est planifié pour octobre 2009.

La vue d'ensemble de notre réseau ne sera donc disponible qu'à la fin de l'année 2009.

Vu que le réseau de la ville est relativement ancien (pratiquement le tiers de celui-ci a été réalisé avant les années 50) et que le PGEE n'est pas terminé, seul un crédit-cadre pour les travaux indispensables à court terme, soit pour l'année 2009, voire début 2010 uniquement, est demandé. Un crédit-cadre pour l'ensemble des travaux liés au PGEE et basé sur un plan d'actions définitif sera cependant nécessaire dès 2010.

Il est à noter que la longueur du réseau augmente régulièrement, ce qui implique des coûts d'entretien toujours plus importants.

3. DONNEES TECHNIQUES

La phase I du PGEE analyse l'état des canalisations. L'importance des travaux d'entretien, de réfection et de remplacement à entreprendre y est clairement mise en évidence. Le total des coûts des mesures prioritaires sur les collecteurs et les chambres est ainsi devisé approximativement à 2.3 mio. de francs.

Le rapport intermédiaire du PGEE et le plan d'actions provisoire sont consultables au Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Afin d'assurer les travaux courants et les assainissements les plus urgents identifiés dans le plan d'actions provisoire, un crédit de Fr. 200'000.- est nécessaire pour 2009. Ce montant permettra également de réaliser des travaux en coordination avec les autres services qui entreprennent des mesures pour leurs propres réseaux (SID et Régiogaz notamment), ce qui permet de rationaliser les investissements en n'intervenant qu'une seule fois.

Tous les travaux prévus en 2009 doivent impérativement être en adéquation avec le PGEE. Des analyses fines seront donc menées pour chaque intervention.

Les travaux prévus ne comprennent pas les remplacements de canalisations financés par des crédits spéciaux routiers futurs.

4. TRAVAUX - DEMANDE DE CREDIT

En fonction de l'état d'avancement du PGEEg, le Conseil communal présente une demande de crédit d'un montant de Fr. 200'000.-. Cela permettra, en 2009, voire début 2010, d'assurer l'entretien du réseau et d'entreprendre les travaux prévus à court terme dans le plan d'actions provisoire lié au PGEE.

Le plan d'actions définitif fera l'objet d'une demande ultérieure pour un crédit-cadre dès 2010.

Les priorités des actions 2009 seront définies par le service UETP en tenant compte de la phase I du PGEE et de la coordination des travaux avec ceux d'autres services techniques (SID, Régiogaz, Swisscom, etc.).

5. FINANCEMENT

Le crédit demandé, prévu au plan financier des investissements, sera financé par l'émolument unique de canalisation, art. 50 du règlement sur les eaux usées (principe d'autofinancement). Il sera financé par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts et amortissement) s'élèvera à Fr. 11'000.- par année.

6. PREAVIS DES AUTORITES

Les Commissions des travaux publics et des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal demande au Conseil de Ville de bien vouloir voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 mai 2009